

DATE DE CONVOCATION : L'an deux mille vingt-deux, le 29 septembre, à 19 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick PAQUE, Maire,  
21 septembre 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs Cyril BRUZZESE- Sylvie DESCHAMPS - Clémentine FIGUET - Yann FLAMANT – Eliane GEOFFROY - Corinne JOURDAN - Béatrice MOULIN-MARTIN - Yannick PAQUE - Jean-Luc PETIT - Emilie RATTON - Jessica ROSINET - Pascal ROUSSET Kenan SOLMAZ – Geneviève TABARET - Hélène TALARCZYK - Claude VARENNES - Jérémie VIAL

NOMBRE DE CONSEILLERS :  
EN EXERCICE : 27  
PRÉSENTS : 17  
PROCURATIONS : 7  
VOTANTS : 24  
POUR : 24  
ABSTENTION : /  
CONTRE : /  
N° 2022-67

Avaient donné procuration : Mesdames et Messieurs Sébastien BIZET (pouvoir Jean-Luc PETIT) – Willy GABRIEL (pouvoir Cyril BRUZZESE) - Serge BERNARD (pouvoir Claude VARENNES) – Jean-Pierre PODKOWA (pouvoir Yannick PAQUE) – Annie MONNERY (pouvoir Kenan SOLMAZ) – Fatima BENKHEIRA (pouvoir Jérémie VIAL) – Maria-Dolorès THUDEROZ (pouvoir Béatrice MOULIN MARTIN)

Étaient absents excusés : Valérie PELLETIER – Nathalie LACOSTE – Ilyes TELALI

Mme Jessica ROSINET a été élue secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION : Tableau des effectifs

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Retour de M. le Maire.

Le maire propose à l'assemblée, après avis favorable du CT du 09/09 dernier, les suppressions de postes suivantes :

Service	Poste supprimé	Poste vacant à la date du	Date d'effet
Administratif	1 Attaché Temps complet	01/02/2021	01/10/2022
	1 Attaché Temps complet	01/04/2022	01/10/2022
	1 Rédacteur Ppal 1 <sup>ère</sup> classe Temps complet	01/07/2022	01/10/2022
Technique	1 Technicien Ppal 2 <sup>ème</sup> classe Temps complet	01/04/2021	01/10/2022
	2 Agents de maîtrise principaux Temps complet	01/09/2021 et 27/09/2021	01/10/2022
	1 Adjoint technique ppal 1 <sup>ère</sup> classe Temps	01/08/2022	01/10/2022
	1 adjoint technique ppal 2 <sup>ème</sup> classe Temps non complet (21/35 <sup>èmes</sup> )	01/08/2021	01/10/2022
	1 adjoint technique ppal 2 <sup>ème</sup> classe Temps non complet (28/35 <sup>èmes</sup> )	01/06/2022	01/10/2022
	1 adjoint technique ppal 2 <sup>ème</sup> classe Temps complet	01/08/2022	01/10/2022
Police municipale	1 brigadier-chef principal Temps complet	01/04/2021	01/10/2022

	1 gardien brigadier Temps complet	01/02/2022	01/10/2022
Animation	Animateur Ppal 2 <sup>ème</sup> classe Temps complet	01/02/2022	01/10/2022
	Adjoint d'animation ppal de 1 <sup>ère</sup> classe Temps non complet (33h30/35 <sup>ème</sup> )	01/08/2022	01/10/2022
	Adjoint d'animation ppal de 2 <sup>ème</sup> classe Temps complet	01/05/2022	01/10/2022
	Adjoint d'animation Temps complet	01/09/2022	01/10/2022

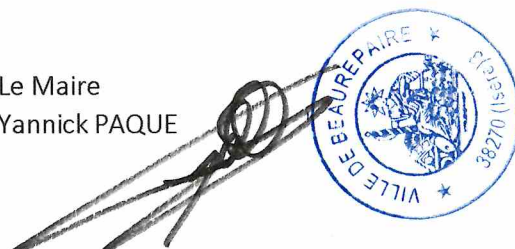
Ces suppressions sont la suite des avancements de grade (création de postes validés lors de CM précédents) et/ ou départ en retard (embauches des remplaçants faites des grades inférieurs).

Les actions de prévention de la délinquance étaient objet d'une convention passée avec le CIB depuis de nombreuses années ; la convention prend fin le 31/12/2022 et l'occasion se présente de les reprendre en direct, pour une gestion et un retour des actions sans intermédiaire entre commune et habitants.

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **VALIDE** la création de deux postes d'adjoints d'animation
- **APPROUVE** la suppression des postes telle que détaillée ci dessus
- **ARRÊTE** le tableau de effectifs en fonction de ces modifications.

Le Maire  
Yannick PAQUE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Vienne ou via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.